



90°WE5T
COMMUNICATION

80 rue Rene Descartes
38090-VAULX-MILIEU
Tel.: 04.74.82.19.00
Email: contact@90west.fr

Marche public de services Foire de Corbas 2024

IDENTIFICATION DU POUVOIR ADJUDICATEUR

Mairie de Corbas

N°SIRET : 21690273400013
Adresse : Hôtel de Ville
Place Charles Jocteur – 69960 Corbas
Téléphone : 04 72 90 03 00
Représentée par Monsieur le Maire

D'une part, ci-après dénommé « **l'organisateur** »,

Et,

IDENTIFICATION DU GROUPEMENT PRESTATAIRE

Mandataire: Eracomm- 90°WEST

Adresse : Adresse : 80 rue Rene Descarte.
38090 Vaulx-Milieu
N° RCS Vienne B 820 026 177
Représentée par: son gérant - Eric Rogemond

Co-traitant: SPOTTT
28 montée des Carmelites 69001, LYON
RCS Lyon 821 634 763

D'autre part, ci-après dénommé « **le prestataire** »,

Il est convenu ce qui suit,

Article 1 - Obiet du marché

Le marché public a pour objet de confier l'organisation de la foire de Corbas 2024 au prestataire.

Article 2 - Procédure de passation

Le marché public est passé sans publicité ni mise en concurrence en raison de son montant conformément aux articles L.2122-1 et R.2122-8 du Code de la commande publique.



90°WE5T
COMMUNICATION

Article 3 - Objet des prestations

Le prestataire s'engage, sous sa responsabilité, à assurer les prestations suivantes :

Commercialisation des emplacements et gestion des inscriptions:

L'établissement du fichier de prospects avec:

- Les commerçants sédentaires qui souhaitent participer, ainsi que les non sédentaires qui participent au marché
- Les exposants des années précédentes
- Les propres fichiers de non sédentaires du prestataire en veillant à respecter un équilibre de produits,

L'approche des exposants il est proposé un mode d'inscription en ligne avec deux envois par mail invitant à s'inscrire sur la plateforme via un lien. Les exposants auront un espace dédié en ligne lié à leur inscription. Ils pourront déposer en ligne leurs documents justificatifs. La plateforme permet également de prendre des réservations hors ligne ce qui donnera beaucoup de flexibilité à la commercialisation. La plateforme va permettre de connaître en temps réel l'évolution des inscriptions et optimiser le suivi et la collecte des pièces administratives. Un registre des exposants peut être extrait à tout moment de la plateforme. La plateforme qui sera bien entendu adaptée aux besoins spécifiques de la foire de Corbas (y compris avec des visuels de la collectivité) permet à la fois l'inscription et le paiement de son emplacement.

La validation des inscriptions : deux voire trois réunions de sélection seront organisées pour présenter les candidats à l'inscription à la mairie. Ce travail de sélection contribue aussi à la qualité de la Foire.

Préconisations en termes de communication et animation :

En termes de communication, nous travaillerons avec les services de la mairie pour retenir les meilleurs supports pour diffuser les bons messages. La encore, il conviendra d'utiliser des supports classiques (affiches, flyers, radio...) comme des supports digitaux (pages Facebook de la ville...réseaux sociaux). La société SPOTTT dispose d'outils digitaux pour mettre en avant la commercialisation des emplacements en ligne et peut mettre en avant les événements organisés sur sa plateforme sur les réseaux sociaux via des contenus sponsorisés.

En termes d'animation, nous recherchons des solutions efficaces et attractives et avec des budgets maîtrisés : animations parmi notre réseau d'exposants qui proposent des jeux pour enfants (structures gonflables, manèges de qualité...), organisation de dégustations avec les exposants en produits du terroir, animations spécifiques pour les enfants (y compris de type poneys...)



90°WE5T
COMMUNICATION

L'installation des exposants le jour j et le bon déroulement de la journée :

Les exposants auront reçu un laissez passer avec leur emplacement ainsi qu'une facture correspondant au paiement de leur inscription. La plateforme MyBrocante génère un PASS très complet aux exposants pour accéder à la manifestation le jour j. Ce PASS contient tous les éléments d'identifications nécessaires au placier pour guider l'exposant jusqu'à son emplacement. Une carte interactive d'emplacements peut même être mise en place sur MyBrocante, le PASS contient alors un extrait de la carte et un QR code qui permet à l'exposants d'être géo guidé jusqu'à son emplacement. La encore l'outil sera adapté au contexte local. Nous prendrons ainsi en compte le volet stationnement de manière à ce que figure aussi sur le PASS le numéro d'immatriculation du véhicule concerné.

L'équipe 90°West aura par ailleurs effectué le marquage au sol des emplacements (entre le mercredi et le vendredi) Chaque exposant présente son laissez passer à l'entrée ou aux entrées prévues, et est accompagné par une personne de l'équipe pour à la fois le guider et veiller au bon respect du métrage retenu et des conditions de sécurité. L'équipe 90°West sera présente tout au long de la journée pour veiller au bon fonctionnement de l'évènement en lien avec les services de sécurité et notamment la PM : éviter des installations « sauvages », gérer d'éventuels conflits, réagir aux imprévus, par exemple liés à la météo...

Le suivi des inscriptions et la bonne tenue de la régie.

Le suivi des inscriptions se fera sur la plateforme quotidiennement. Nous avons accès à un tableau qui permet de suivre en temps réel l'évolution des réservations et de traiter les inscriptions. Nous pourrions ainsi en extraire une synthèse hebdomadaire reprenant notamment : le nombre d'inscrits, les recettes potentielles, la répartition par activités/produits, les métrages réservés, les véhicules des exposants...

Un tableau complet sera communiqué dans la semaine précédant l'évènement assorti d'un plan d'implantation (la collectivité ayant fourni la trame).

Au niveau financier, les droits d'inscription sont perçus dès l'inscription sur la plateforme pour chaque exposant. Ce mode de paiement en ligne est donc particulièrement sécurisant;

Nous maintiendrons toutefois à la marge la possibilité de paiement par chèques à l'ordre du Trésor Public ou en espèces.

Nous produirons bien entendu aussi un bilan final de l'opération à l'occasion d'une réunion de « debriefing ».

Ces prestations se diviseront en quatre phases.

La première phase de préparation composée de la communication autour de la foire (inscriptions dans les supports « le Cam » et « l'Alexandre »), du recensement des candidatures, de la présentation du ciblage retenu, de l'instruction des premiers dossiers des commerçants sédentaires et non sédentaires. Cette phase débutera à la notification du présent marché et se terminera au plus tard un mois après la notification.



90°WE5T
COMMUNICATION

La seconde phase sera constituée principalement de la commercialisation des emplacements.

Elle se terminera à l'issue de la dernière réunion de sélection.

La troisième phase sera constituée au besoin par la gestion des dernières inscriptions par l'établissement des plans, le placement des commerçants retenus, la gestion des derniers encaissements, les prestations prévues lors de la journée de la foire proprement dite.

La quatrième phase comprendra la réunion de debriefing et se terminera avec la clôture de la régie,

Les phases sont réalisées successivement à moins que l'organisateur ne signifie l'arrêt des prestations conformément à l'article 8 du présent contrat.

Article 4 - Obligations réciproques

1°) Obligations du prestataire

Présence des personnes effectuant le placement et des membres de son équipe de sécurité juges par lui nécessaires le jour de l'évènement de 6h au départ du dernier commerçant. Participation de visu ou par téléphone aux différentes réunions.

2°) Obligations de l'organisateur

L'organisateur se charge d'avertir les différentes institutions concernées par l'organisation d'un évènement de ce type. Il garantit que le domaine public sera libre de toute occupation sur la zone concernée à l'arrivée des exposants.

Il lui incombe de veiller à ce que l'accès à la zone de vente soit impossible sans accréditation de 5h30 à la fin du nettoyage.

Il prend en charge la gestion du Dispositif Prévisionnel de Secours et la gestion des secouristes.

Il fournira les moyens de communication nécessaires (talkie-walkie) aux différentes parties en présence.

Article 5 - Durée de la convention

Le présent marché est établi pour une durée de 6 mois à compter de sa notification.



90°WE5T
COMMUNICATION

Article 6 - Engagements du prestataire

« le groupement prestataire » s'engage à :

- Fournir un extrait Kbis,
- Fournir une copie recto verso de sa carte nationale d'identité,
Fournir un relevé d'identité bancaire,
- Fournir ses attestations sociales et fiscales avant la signature de la convention

Article 7 - Dispositions financières - Prix des prestations

7-1 ENGAGEMENT DU CANDIDAT

Engagement du candidat:

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché public et du cahier des clauses administratives générales (C.C.A.G.) applicable aux marchés publics de fournitures courantes et de service et conformément à leurs clauses et stipulations,

Le groupement prestataire s'engage à livrer les prestations demandées contre le versement forfaitaire de :

Pour la phase1

Prix HT

Montant HT arrêté en chiffres a : 2 350 €.

Montant HT arrêté en lettres a : deux mille trois cent cinquante euros

D Taux de la TVA : 20%

Prix TTC

Montant TTC arrêté en chiffres a : 2 820 €.

Montant TTC arrêté en lettres a : Deux mille huit cent vingt euros

Pour la phase2

Montant HT arrêté en chiffres a : 3650 €.

Montant HT arrêté en lettres a : trois mille six cent cinquante euros

D Taux de la TVA : 20%

Prix TTC

Montant TTC arrêté en chiffres a : 4380 €.

Montant TTC arrêté en lettres a : Quatre mille trois cent quatre vingt euros

Pour la phase 3

Montant HT arrêté en chiffres a : 4050 €.

Montant HT arrêté en lettres a : Quatre mille cinquante euros

Taux de la TVA : 20%



90°WE5T
COMMUNICATION

Prix TTC

Montant TTC arrêté en chiffres a : 4860 €.

Montant TTC arrêté en lettres a : Quatre mille huit cent soixante euros

Pour la phase 4

Montant HIT arrêté en chiffres a : 900 €.

Montant HT arrêté en lettres a : neuf cent euros

Taux de la TVA : 20%

Prix TTC

Montant TTC arrêté en chiffres a : 1 080 €.

Montant TTC arrêté en lettres a : Mille quatre ving euros

Remise commerciale de 400 € HT sur le montant total

7-2 REGLEMENT DES PRESTATIONS

L'ensemble des prix est établi en euros. Les prix sont fermes.

Présentation des demandes de paiement:

Le paiement s'effectuera suivant les règles de la comptabilité publique :

Les factures afférentes au paiement seront établies en un original portant, outre les mentions légales, les indications suivantes :

- le nom ou la raison sociale du créancier;
- le cas échéant, la référence d'inscription au répertoire du commerce ou des métiers;
- le cas échéant, le numéro de SIREN ou de SIRET ;
- le numéro du compte bancaire ou postal;
- le numéro du marché ;
- le numéro du bon de commande;
- la date d'exécution des prestations ;
- la nature des prestations exécutées ;
- le montant hors taxe des prestations en question après application de la variation de prix
- le taux et le montant de la TVA;
- le montant total des prestations livrées ou exécutées;
- la date de facturation
- le prix unitaire T.T.C.

Les factures et autres demandes de paiement devront être déposées sur Chorus Pro.

Modalités du paiement:

Le règlement se fera par mandat administratif sur présentation de la facture.

Compte (s) à créditer:

(Joindre un ou des relevé(s) d'identité bancaire ou postal /IBAN

Nom Crédit Agricole Sud Rhône-Alpes



90°WE5T
COMMUNICATION

IBAN FR7613906000888504271675320
BIC AGRIFRPP839

Les sommes dues aux titulaires, seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

Le taux des intérêts moratoires sera celui du taux d'intérêt de la principale facilité de refinancement appliquée par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement principal la plus récente effectuée avant le premier jour de calendrier du semestre de l'année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré de sept points.

Article 8 - Diverses obligations

Assurances

Le titulaire doit justifier qu'il satisfait aux obligations d'assurances inhérentes à sa profession dans un délai de 15 jours à compter de la notification du présent contrat et avant tout commencement d'exécution.

Le titulaire déclare avoir souscrit une assurance responsabilité civile contre tous les risques d'accident pour son personnel et son matériel et fournira une attestation d'assurance pour la gestion d'événements de ce type.

Il est tenu d'assurer contre tous les risques, tous les objets lui appartenant ou appartenant à son personnel.

L'organisateur déclare avoir souscrit les assurances nécessaires à la couverture des risques liés à l'organisation de l'événement.

Réception

Conformément au CCAG FCS.

Droit et langue

En cas de litiges, le tribunal administratif de Lyon est compétent.

Tous les documents doivent être rédigés en langue française.

Arrêt des prestations

La personne publique se réserve la possibilité d'arrêter l'exécution des prestations du titulaire qui font l'objet du présent marché à l'issue de chacune des phases techniques décrites à l'article 3 du présent contrat.

L'organisateur avertit le prestataire par tout moyen (courrier, email) au moins 2 jours ouvrés avant le commencement d'exécution de la phase à partir de laquelle les prestations sont arrêtées..



90°WE5T
COMMUNICATION

Conditions de résiliation de l'offre

En application de l'article 38 du CCAG FCS, la décision d'arrêter l'exécutif prestations émise par l'organisateur emporte la résiliation du marché sans indemnité.

Les autres clauses de résiliation du CCAG FCS restent applicables.

Cas particulier : en cas d'intempéries empêchant le déroulement normal de la braderie, le prestataire et l'organisateur prendront d'un commun accord, la décision de maintenir, d'annuler ou de reporter la représentation.

Article 9 - Engagements du candidat

Le titulaire déclare sur l'honneur :

- a) Qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L. 2141-1 à L. 2141-11 du Code de la commande publique ;
- b) Qu'il est en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles L. 5212-1, L. 5212-2, L. 5212 5 et L. 5212-9 du code du travail, concernant l'emploi des travailleurs handicapés

A Corbas, le

LE PRESTATAIRE

L'ORGANISATEUR